



Candidatures jusqu'au 1er avril 2023

Résidence de journaliste en Haute-Loire

La Médiathèque départementale de la Haute-Loire propose, pour la rentrée scolaire 2023-2024, une résidence de journaliste à des fins de médiation et d'éducation aux médias et à l'information. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 1er avril 2023.

[Télécharger l'appel à projets en format PDF \(nouvel onglet\)](#)

Contexte

Le Département de Haute-Loire a inscrit le numérique comme un axe fort de son Schéma Départemental de la Lecture Publique. Son engagement dans le développement d'une offre de services numériques inclusive, solidaire et innovante à dimension culturelle, sociale et éducative pour les Altiligériens a permis à son projet d'être labellisé Bibliothèque Numérique de Référence (BNR).

Le premier objectif opérationnel de ce projet porté par la Médiathèque Départementale concerne la mise en œuvre d'un accompagnement global des usages numériques des Altiligériens : social, technique, culturel et éducatif. Le développement de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) est une des actions de cet objectif.

Plusieurs outils seront ainsi mis à disposition des territoires du département par la Médiathèque Départementale dont une résidence de journaliste. Celle-ci permettra de mettre en relation un professionnel de l'information avec les publics du territoire. La résidence de journaliste vise à mettre en lumière l'importance de l'Éducation aux Médias et à l'Information tant sur un plan éducatif et culturel que social. Cette résidence sera une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents publics. Elle sera construite en relation avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ culturel, social ou éducatif. Le journaliste pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique de territoire.

Ainsi et de façon plus précise, l'action est pensée et sera construite, d'une part, en complémentarité des actions d'Éducation artistique et culturelle des EPCI, et d'autre part, en tenant compte des webradios des collèges altiligériens parrainées par des journalistes.

Cinq objectifs principaux devront guider les actions :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception averties des différents médias : développer l'esprit critique ;
- Faire dialoguer les différents acteurs de l'EMI sur le territoire pour agir en complémentarité ;
- Agir sur l'inclusion numérique dans une logique de continuum tout au long de la vie.

Les projets privilégieront les thématiques suivantes :

- Éducation à l'image ;
- Démarche journalistique appliquée à différents domaines : production et validation des données, traitement de l'information dans les médias, controverses, crédibilité, fiabilité ;
- Place du numérique dans la société de l'information : fake news, désinformation sur les réseaux sociaux ;
- Rôle des médias dans la vie d'un territoire ;
- Regards croisés sur l'Éducation aux Médias et à l'Information entre bibliothécaires, bibliothécaires bénévoles, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, conseillers numériques et journalistes. Les interventions conçues par la ou le journaliste pourront concerner tout type de médias/supports : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande-dessinée, documentaire, etc. Les interventions pourront prendre la forme d'ateliers, de conférences, de débats, de rencontres, etc.

[...] Plus de détails dans le document de l'appel à projets au format PDF.

Modalités

Lieux de réalisation

3 EPCI seront partenaires : la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Communauté de communes des Sucs.

Au sein de ces territoires, les établissements partenaires pour accueillir les séances d'ateliers ou de rencontres seront les bibliothèques, les collèges (ou un ensemble scolaire dans le cas du TER de Paulhaguet commune de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier), les ACM, les missions locales, les EHPAD.

Les collèges dotés d'une webradio seront également parties prenantes des actions bien qu'en dehors des 3 EPCI précités afin de mettre en cohérence les actions du Département. Il s'agira des collèges de : Brioude, Landos, Monistrol-sur-Loire et Sainte-Florine.

Date de mise en œuvre

octobre – novembre 2023.

Un temps de préparation avec le journaliste sera à prévoir en amont et idéalement entre avril et juin 2023.

Durée de l'action et nombre d'interventions envisagées

- 2 mois soit 8 semaines ;
- 6 à 8 ateliers par semaine.

Conditions financières

La rémunération du journaliste est prise en charge par le Département de Haute-Loire. Elle se monte à 7500 euros pour les 2 mois de la résidence et couvre la rétribution sur l'ensemble des temps de préparation et d'intervention liés à la résidence sur le territoire.

Le Département de Haute-Loire finance par ailleurs des frais de mission (hébergement, transport, restauration) sur la base d'un forfait de 2 000 euros ainsi que des achats de matériels à hauteur de 500 euros.

Cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs du Département de Haute-Loire et du journaliste accueilli sera établie.

Candidatures et sélection

Si vous êtes journaliste professionnel exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias et à l'information, vous êtes invité à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires suivantes :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet des actions qui pourraient être mises en œuvre ;
- Un curriculum vitae ;
- Tout autre document que vous souhaiteriez porter à la connaissance du jury.

Pour plus de précisions sur les attentes du commanditaire, vous pouvez contacter la direction de la Médiathèque Départementale : julia.morineau-eboli@hauteloire.fr ou 04.71.02.84.53 / 06.43.60.77.14

Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé de représentants :

- du Département de Haute-Loire ;
- des 3 EPCI : Communauté de communes des Rives du Haut-Allier, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Communauté de communes des Sucs ;
- de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/residence-de-journaliste-en-haute-loire>